

**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 06-23
Séance du lundi 13 février 2023**

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 13 février 2023 à 14h30 en présentiel au 2 Boulevard de l'Oise à Cergy-Pontoise et par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Xavier HAQUIN	Vice-Président
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Abdelkrim BOURAKBA	Administrateur (à distance)
M. Daniel BLANC	Administrateur
Mme Odile DROUILLY	Administratrice (à distance)
Mme Sabrina ECARD	Administratrice (à distance)
M. François HANET	Administrateur
M. Raoul JOURNO	Administrateur (à distance)
Mme Nadia METREF	Administratrice (à distance)
Mme Dominique NEVEU	Administratrice
Mme Tatiana PRIEZ	Administratrice
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur
Mme Sandra YAKOWENKO	Administratrice (à distance)
M. Ramzi ZINAOUI	Administrateur

18 présents

Absents – excusés :

M. Georges MOTHON	Administrateur, ayant donné pouvoir à Mme CAVECCHI
M. Jérôme PACCINI	Administrateur
M. Vincent VILPASTEUR	Administrateur, ayant donné pouvoir à M. BAQUIN

3 absents excusés , dont 2 ayant donné pouvoir

Absent :

M. François VERJUS	Administrateur
--------------------	----------------

1 absent

Direction/Service : Direction Générale Adjointe du Patrimoine / Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Sarcelles – Convention du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Actualisation des plans de financement et taux de TVA des opérations de requalification et validation des opérations de résidentialisation présentées au Comité d'Engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine : Résidence Beaumarchais (159 logements), Résidence La Bruyère (120 logements), La Rochefoucauld (70 logements) et la Tour Paul Valéry (60 logements).

Vu la décision du Conseil d'Administration du 6 juillet 2020, autorisant par délibération n° 27-20, la signature de la Convention Cadre avec la ville de Sarcelles et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

Vu la décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2020, validant par délibérations n° 49-20, 50-20, 51-20, 52-20, 53-20, les programmes travaux et prix de revient prévisionnels des opérations de requalification de 5 résidences intégrées à la convention (Beaumarchais, La Rochefoucauld, La Bruyère, Anne Franck et la tour Paul Valéry),

Vu le rapport présenté au présent Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'actualisation du plan de financement et taux de TVA de l'opération de réhabilitation des 159 logements de la résidence Beaumarchais d'un montant de 5 565 000 € TTC (35 000 € TTC/logement) ;
- **VALIDE** le programme de travaux et le prix de revient prévisionnel de l'opération de résidentialisation des 159 logements de la résidence Beaumarchais pour un montant de 411 737 € TTC (2 590 € TTC/logement) ;
- **AUTORISE** l'actualisation du plan de financement et taux de TVA de l'opération de réhabilitation des 120 logements de la résidence La Bruyère d'un montant de 4 200 000 € TTC (35 000 € TTC/logement) ;
- **VALIDE** le programme travaux et le prix de revient prévisionnel de l'opération de résidentialisation des 120 logements de la résidence La Bruyère pour un montant de 888 774 € TTC (7 406 € TTC/logement) ;
- **AUTORISE** l'actualisation du plan de financement et taux de TVA de l'opération de réhabilitation des 70 logements de la résidence La Rochefoucauld d'un montant de 2 450 000 € TTC (35 000 € TTC/logement) ;
- **VALIDE** le programme travaux et le prix de revient prévisionnel de l'opération de résidentialisation des 70 logements de la résidence La Rochefoucauld pour un montant de 575 783 € TTC (8 225 € TTC/logement) ;
- **AUTORISE** l'actualisation du plan de financement et le prix de revient prévisionnel de l'opération de réhabilitation des 60 logements de la Tour Paul Valéry pour un montant de 4 207 542 € TTC (70 126 € TTC/logement) ;
- **VALIDE** le programme travaux et le prix de revient prévisionnel de l'opération de résidentialisation des 60 logements de la Tour Paul Valéry (20 Paul Valéry) pour un montant de 523 652 € TTC (8 728 € TTC/logement) ;
- **AUTORISE** l'engagement de toutes les études opérationnelles nécessaires pour les opérations précitées ;
- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant, dans le cadre des délégations en vigueur, à engager les dépenses, à solliciter et à contracter tous les prêts et financements nécessaires ;
- **AUTORISE** la Directrice générale à signer la Convention Quartier Pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain avec la ville de Sarcelles et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**

Marie-Christine CAYECCHI